

le 28 juin 2022,

## Courrier des APE sur le projet de Charte forestière

### Courrier à l'attention de :

Sylvain Matthieu,  
*Président du Parc*

Olivier Georges,  
*Directeur du Parc*

Florence Brisson,  
*Directrice adjointe*

Vincent Chauvet,  
*Président du GT forêt*

Théo Damasio,  
*Chargé de mission forêt*

Philippe Ducharme,  
*Président du CAC*

Et à tous les membres  
du Conseil syndical

Le projet de Charte forestière pour le territoire du Morvan porte des avancées intéressantes, notamment dans l'esprit, puisque les problématiques de la gestion par coupes rases et de l'enrésinement ne sont plus occultées. Nous avons noté que la diversité des essences et l'irrégulation ne sont plus des sujets tabou. Il était temps !

Mais du temps, nous n'en avons plus : devant l'effondrement de la biodiversité et l'urgence climatique, il est primordial de prendre conscience de la richesse et de la fragilité du Morvan et de mettre nos meilleurs moyens en œuvre pour le préserver. Nous regrettons que la Charte forestière de territoire n'ait pas pu porter de consensus sur des orientations à la hauteur des enjeux.

### Ainsi, nous sommes particulièrement inquiets sur les points suivants :

- changement climatique et adaptation de la forêt : le projet de Charte mise davantage sur l'adaptation des essences et du machinisme que sur la gestion de la résilience des écosystèmes forestiers.
- risques incendie et sanitaires aggravés par les monocultures notamment de résineux : la réflexion sur les DFCI doit impérativement être liée à une réflexion sur la nature des peuplements,
- préservation des forêts autochtones : rappeler formellement la sylviculture conservatoire du Contrat régional forêt-bois pour les habitats d'intérêt européen et plus généralement les protections existantes (Natura 2000, aires protégées, ENS, Znieff I et Znieff II, etc.),
- regroupement foncier, dont chaque projet doit pouvoir apporter la cohérence socio-écologique pas toujours facile à mettre en œuvre à l'échelle de la parcelle : réseaux et trames, continuités, voiries, paysages....
- pertinence des projets de voiries forestières dont le critère d'appréciation au km nous semble incompatible avec le statut de parc naturel (et avec les moyens financiers limités des mairies ou des petits propriétaires),
- traçabilité et hiérarchie des usages pour tout projet lié au bois énergie,
- formation et information des référents bois, des scolaires, des élus et du public : seul le Parc, l'ONF et le CRPF peuvent prétendre à un minimum d'impartialité.

La prise en compte de ces points fondamentaux peut évoluer au fil de la Charte. C'est pourquoi nous conditionnons notre soutien au projet de Charte à la mise en place effective du GT de suivi et nous vous remercions de nous en préciser dès à présent les modalités : composition, domaines de compétences, prérogatives, fonctionnement....

Dans cette attente,  
les APE ayant participé à la rédaction de cette Charte  
pour défendre l'intérêt général.

### Les APE ayant participé à la rédaction de cette Charte pour défendre l'intérêt général :

#### Par ordre alphabétique :

Adret Morvan (Régis Lindeperg)

AME (Marie Bixel)

FNE (Isabelle Beuniche, Laure Subirana)

GF du Chat Sauvage (Frédéric Beaucher)

GF de Sauvegarde des Feuillus du Morvan (Ghislaine Nouallet)

Les Amis de notre forêt au Duc (Colette Roblin)

Yonne Nature Environnement (Catherine Schmitt)

auxquels s'ajoute s'ajoute une des référentes forêt du CAC (Catherine Schmitt)